

MANUEL DES STAGES PROFESSIONNELS DANS L'ENSEIGNEMENT MUSICAL SUPÉRIEUR EN EUROPE

RAFFAELE LONGO



KUNGL. MUSIKHÖGSKOLAN
Royal College of Music in Stockholm



Association Européenne
des Conservatoires,
Académies de Musique
et Musikhochschulen (AEC)

ERASMUS NETWORK FOR MUSIC

polifonia

**MANUEL DES STAGES PROFESSIONNELS
DANS L'ENSEIGNEMENT MUSICAL SUPÉRIEUR
EN EUROPE**

RAFFAELE LONGO

Traduction : Juliette Powel
Mise en page : Janine Jansen, Amsterdam

Note sur l'emploi des langues : l'anglais a été la langue originale de travail et utilisée pour la rédaction de ce document. Si des doutes ou des problèmes d'interprétation subsistent dans la présente traduction, les experts du groupe de travail « Polifonia » recommandent de se référer à la version anglaise de ce document.

Une version électronique gratuite de ce rapport final est disponible sur le site www.polifonia-tn.org.



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme

Le projet Polifonia a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication reflète les opinions de ses auteurs et la Commission ne peut être tenue responsable de tout usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce manuel.

SOMMAIRE

PRÉFACE	5
Chapitre I	7
STAGES ERASMUS : BRÈVE INTRODUCTION ET DÉFINITIONS GÉNÉRALES	7
1. ERASMUS, la mobilité des étudiants à des fins de stage	7
2. La charte universitaire ERASMUS élargie	7
3. En combien de temps et où peuvent se dérouler les stages ?	8
4. Quelle est la documentation nécessaire pour organiser le stage ?	9
5. Soutien linguistique et financier	9
Chapitre II	11
POURQUOI LES STAGES SONT-ILS IMPORTANTS DANS LA FORMATION MUSICALE PROFESSIONNELLE ?	11
1. Les avantages des stages professionnels	11
2. Chercher des partenaires	12
3. Convaincre les entreprises de prendre des étudiants en stage	12
4. Suggestions sur les procédures concernant les stages	13
Chapitre III	15
CONSORTIUMS D'ÉTABLISSEMENTS POUR L'ORGANISATION DES STAGES ERASMUS	15
1. Introduction : quelques définitions générales	15
2. Le « capital relationnel » du consortium	16
3. Le certificat d'habilitation à l'organisation des stages ERASMUS	16
4. Comment demander un certificat d'habilitation pour consortium ?	17
5. Pourquoi établir un consortium ?	17
6. ARTS – une bonne pratique en matière de consortium pour l'organisation de stages en musique	18
Chapitre IV	22
EXEMPLES DE STAGES PROFESSIONNELS DU PROGRAMME LEONARDO DA VINCI	22
<i>Les textes de ce chapitre ont été rédigés par Lucia di Cecca (Conservatorio di Musica « L. Refice » de Frosinone) et Hilde de Dobbeleer (Lemmensinstituut de Louvain).</i>	
1. Stages de formation dans le cadre du programme LEONARDO DA VINCI	22
2. Un exemple de meilleure pratique d'une action LEONARDO de mobilité pour les personnes sur le marché du travail de la musique : « Working with Music »	23
3. Expériences d'actions LEONARDO DA VINCI pour les personnes sur le marché du travail, du point de vue de l'un des établissements partenaires	25
Annexe	27
Diagramme montrant la procédure d'envoi de la documentation pour les stages ERASMUS	
BIBLIOGRAPHIE et SITOGRAFIE	
Bibliographie	28
Sitographie	

PRÉFACE

Cette publication se veut un bref guide pratique pour les établissements d'enseignement musical supérieur souhaitant favoriser la mobilité des étudiants non seulement dans les études, mais également dans les stages professionnels. Le nouvel intérêt des programmes de mobilité pour les stages professionnels est la réponse concrète aux changements rapides du marché du travail, qui se produisent également dans le secteur de musique. Les futurs musiciens devront faire face à une concurrence croissante au niveau international afin de trouver leur place sur un nouveau marché du travail, où la flexibilité, mais également les qualifications spécifiques telles que les compétences linguistiques constitueront, par la suite, la clé du succès. La mobilité des étudiants en matière de stages pourrait être un outil pour harmoniser les compétences des étudiants à la nouvelle réalité de ce secteur. Les établissements modernes d'enseignement musical supérieur doivent reconnaître ce lien fort entre la formation et la profession et adapter leur offre de formation à l'évolution du monde de la musique professionnel.

Ce travail est une contribution au travail du groupe des parties prenantes externes dans le cadre du Réseau ERASMUS pour la musique Polifonia¹, qui regroupe les réseaux européens et internationaux suivants, représentant les organisations du monde de la musique professionnel :

- L'Association européenne des écoles de musique (*European Music School Union – EMU*) ;
- L'Association européenne des professeurs d'instruments à cordes (*European String Teachers Association – ESTA*) ;
- La Ligue des associations d'employeurs des arts du spectacle Europe (*Performing Arts Employers League Europe – PEARLE**) ;
- La Fédération internationale des Musiciens (FIM) ;
- *Chamber Music Europe* ;
- Le Conseil européen de la Musique (*European Music Council – EMC*).

L'un des objectifs du groupe des parties prenantes externes a été d'explorer les façons d'améliorer les liens entre la formation musicale et le monde du travail. Les stages professionnels sont une façon efficace et naturelle de multiplier les liens entre les conservatoires et les organisations professionnelles. Néanmoins, les nouvelles possibilités offertes par le programme ERASMUS de financer les stages transnationaux n'ont pas été beaucoup employées jusqu'ici et restent souvent inconnues, particulièrement aux organismes professionnels du monde de la musique. C'est cette situation que ce guide souhaite améliorer.

Ce guide complète le manuel *Mettre en place en dix étapes un programme d'échange ERASMUS dans le domaine de la musique*², publié par le Réseau « Polifonia » en 2007, qui a été déjà employé par de nombreux établissements européens d'enseignement musical supérieur comme guide utile pour la mise en place de leurs activités internationales.

¹ Plus d'information sur le Réseau ERASMUS pour la Musique « Polifonia » et son groupe des Parties prenantes extérieures sur la page web <http://www.polifonia-tn.org/Content.aspx?id=1920>.

² Ce manuel peut être téléchargé en anglais, allemand, français, espagnol et italien sur la page www.doremifasocrates.org/usefulinformation.

Les informations rassemblées ici sont basées sur les expériences du Conservatorio « S. Giacomantonio » de Cosenza en Italie, établissement coordinateur du Consortium ARTS, un exemple de bonne pratique dans la mobilité ERASMUS pour les stages dans le domaine de l'enseignement musical supérieur. Les chapitres suivants proposent des étapes pratiques ainsi que des conseils stratégiques pour mettre en place des stages professionnels ERASMUS dans l'enseignement musical. Une section spéciale étudiera le rôle des consortiums d'établissements et d'entreprises dans des stratégies réussies en matière de stages. Le dernier chapitre présente également des informations sur les possibilités de stages dans un autre volet du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, LEONARDO DA VINCI.

CHAPITRE I

STAGES ERASMUS :

BRÈVE INTRODUCTION ET DÉFINITIONS GÉNÉRALES

1. ERASMUS, LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS À DES FINS DE STAGE

La mobilité des étudiants à des fins de stage permet aux étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur d'effectuer leur stage professionnel pour une période de 3 à 12 mois dans une entreprise ou une organisation d'un autre pays participant. Les objectifs généraux des stages pour les étudiants sont :

- D'aider les étudiants à répondre aux exigences du marché du travail européen ;
- De permettre aux étudiants de gagner des compétences professionnelles spécifiques, dont des compétences linguistiques et une connaissance de la culture économique et sociale d'un autre pays tout en acquérant une expérience professionnelle ;
- De promouvoir la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises ;
- De contribuer à la formation de jeunes professionnels qualifiés, ouverts et possédant une expérience internationale.

2. LA CHARTE UNIVERSITAIRE ERASMUS ÉLARGIE

Seuls les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur ayant une Charte universitaire ERASMUS (CUE) peuvent bénéficier de cette possibilité de mobilité. La CUE est un préalable pour les établissements d'enseignement supérieur souhaitant organiser la mobilité des étudiants, des enseignants et d'autres personnels, proposer des cours de langues intensifs et des programmes intensifs ERASMUS, et postuler pour des projets multilatéraux, des réseaux et des mesures d'accompagnement et organiser des visites préparatoires. Il y a trois types de CUE pour lesquelles un établissement peut postuler, permettant différents niveaux de mobilité :

1. La Charte universitaire d'ERASMUS standard est destinée aux établissements désireux de solliciter un financement ERASMUS pour faire participer leurs étudiants et leur personnel à des activités de mobilité transnationale et/ou de déposer une demande pour des CIEL, programmes intensifs, projets multilatéraux, des réseaux, des mesures d'accompagnement ou des visites préparatoires.
2. La Charte universitaire ERASMUS élargie (placement d'étudiants en entreprise uniquement) est réservée aux établissements d'enseignement supérieur désireux de solliciter un financement pour le placement transnational d'étudiants dans une entreprise durant leurs études.
3. La Charte universitaire ERASMUS élargie (Charte standard et placements d'étudiants) concerne les organismes désireux de mettre en œuvre des activités relevant à la fois de la Charte standard et de la Charte élargie (placements d'étudiants uniquement).

Des informations sur la façon de postuler à la Charte universitaire ERASMUS se trouvent dans le manuel *Mettre en place en dix étapes un programme d'échange ERASMUS dans le domaine de la musique*³ ou sur les sites Internet de la Commission européenne.

³ Ce manuel est téléchargeable en anglais, en allemand, en français, en espagnol et en italien sur www.doremifasocrates.org/usefulinformation.

L'établissement d'origine des étudiants ou le consortium d'établissements d'origine⁴ sollicite des bourses de mobilité ERASMUS à son agence nationale, tandis que les étudiants postulent auprès de leur établissement d'origine. Comme mentionné ci-dessus, les établissements envoyant leurs étudiants en échange doivent être titulaires d'une Charte universitaire ERASMUS élargie, mais l'entreprise ou l'organisation d'accueil n'a pas besoin de cette Charte. Au moins l'un des deux pays (le pays d'origine ou le pays d'accueil) doit être un état membre de l'UE. Au cas où le stage est organisé par un consortium, ce consortium doit détenir un certificat d'habilitation à l'organisation des stages ERASMUS⁵.

L'étudiant doit être ressortissant d'un pays participant au programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, ou ressortissant d'un autre pays mais inscrit à des cours réguliers dans un établissement d'enseignement supérieur dans un pays participant, dans les conditions fixées par chacun des pays participants, en prenant en considération la nature du programme. Un stage peut être effectué dès la première année d'études supérieures. Les étudiants ERASMUS sont choisis par leur établissement d'enseignement supérieur d'origine, de façon équitable et transparente. L'étudiant intéressé doit s'adresser au bureau des relations internationales et/ou au bureau ERASMUS de son établissement d'enseignement supérieur. Le bureau l'informerá des modalités d'obtention d'un stage étudiant ERASMUS et de réception d'une bourse ERASMUS à cet effet.

3. EN COMBIEN DE TEMPS ET OÙ PEUVENT SE DÉROULER LES STAGES ?

La durée minimum pour un stage est de 3 mois ; pour des durées plus courtes les agences nationales n'offrent pas d'aide financière. La durée du stage peut être prolongée jusqu'à six mois. Après ce prolongement, il peut y avoir un prolongement supplémentaire de deux mois, sujet à l'approbation de l'agence nationale compétente. Après avoir effectué un stage de huit mois, l'étudiant peut prolonger son stage pendant encore quatre mois, atteignant ainsi douze mois de mobilité de stage au total. Cependant, l'agence nationale n'offre pas d'aide financière pendant ces quatre mois supplémentaires, mais l'établissement d'origine peut proposer un financement supplémentaire pour soutenir l'étudiant. Bien qu'aucune aide financière ne soit proposée pour les quatre derniers mois du stage, la période de stage doit être entièrement reconnue et les crédits ECTS correspondants attribués.

Les établissements d'accueil pour des stages étudiants peuvent être des entreprises, des centres de formation, des centres de recherches ou d'autres organismes comprenant des établissements d'enseignement supérieur dans les pays participants. Quelques établissements et organismes sont exclus, comme les institutions de l'Union européenne (comme le Parlement européen, Le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne, La Cour de justice de l'Union européenne, la Cour des comptes européenne et autres organismes de l'UE comprenant les institutions spécialisées et les organismes gérant les programmes de l'UE. De plus, les représentations ou les établissements publics du pays d'origine de l'étudiant (comme les ambassades, les consulats, les instituts culturels, les écoles, etc.) sont également exclus en vertu du respect du caractère transnational (c'est-à-dire la valeur ajoutée d'un stage transnational par rapport à un stage national).

⁴ Cf. chapitre III.

⁵ Cf. chapitre III.

4. QUELLE EST LA DOCUMENTATION NÉCESSAIRE POUR ORGANISER LE STAGE ?

Avant leur départ en stage, les étudiants reçoivent :

- Une convention de stage (ou bourse de stage) couvrant la période de la mobilité et signée par l'étudiant et son établissement d'origine⁶.
- Un « contrat de formation » déterminant le programme spécifique du stage, devant être signé par l'établissement d'enseignement supérieur d'origine et par l'organisme d'accueil⁷.
- Un « engagement qualité » définissant les droits et obligations de toutes les parties prenantes au stage à l'étranger⁸.
- Une « Charte des étudiants ERASMUS » définissant les droits et devoirs des étudiants pendant leur période d'études à l'étranger. La Charte des étudiants ERASMUS⁹ décrit les droits fondamentaux des étudiants ERASMUS, tels que l'exemption des frais de scolarité et la pleine reconnaissance des études ou des stages effectués à l'étranger. La Charte spécifie également les obligations principales des étudiants ERASMUS, leur fournissant une idée concise de leurs fonctions en ce qui concerne leurs établissements d'enseignement supérieur d'origine et d'accueil.

À la fin du séjour à l'étranger, la reconnaissance totale doit être accordée par l'établissement d'enseignement supérieur d'origine pour la période passée à l'étranger, comme le stipule le contrat de formation, de préférence par des crédits ECTS. Dans le cas particulier d'une période de stage ne faisant pas partie du cursus de l'étudiant, l'établissement d'origine devra reconnaître cette période au moins en la consignant dans le Supplément au diplôme ou, si cela n'est pas possible, dans les relevés de notes de l'étudiant.

Le schéma (en annexe) décrit en détail les étapes d'envoi de la documentation nécessaire mentionnée ci-dessus.

5. SOUTIEN LINGUISTIQUE ET FINANCIER

Les étudiants peuvent recevoir une bourse ERASMUS pour les aider à couvrir des frais de déplacement et de logement (y compris l'assurance et le visa) engagés en raison de leur période de stage à l'étranger. En outre, les étudiants peuvent obtenir une contribution financière ou en nature de la part de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil. Les étudiants peuvent seulement recevoir deux bourses ERASMUS : une pour une période d'étude, et une pour une période de stage. Le versement de toute bourse ou de tout prêt national aux étudiants partants doit être maintenu durant la période de stage ERASMUS à l'étranger. Les étudiants inscrits dans une formation Erasmus Mundus et n'obtenant pas une bourse Erasmus Mundus peuvent également obtenir une bourse ERASMUS à des conditions spécifiques.

⁶ Un modèle de convention de stage est disponible sur le site www.doremifasocrates.org.

⁷ Un modèle de contrat de formation est disponible sur le site www.doremifasocrates.org.

⁸ Un modèle d'engagement qualité est disponible sur le site www.doremifasocrates.org.

⁹ Pour plus d'informations sur la charte des étudiants ERASMUS, veuillez vous reporter à la page http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc1057_fr.htm.

Un étudiant ERASMUS peut suivre, si cela est offert, un cours intensif ERASMUS de langues dans le pays d'accueil avant la période de stage, pour lequel une bourse peut également être attribuée. Les cours intensifs ERASMUS de langues (CIEL) sont des cours spécialisés des langues les moins utilisées et les moins couramment enseignées, organisés dans les pays où ces langues des langues d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur. L'anglais, l'allemand, le français et l'espagnol castillan ne sont pas éligibles pour les CIEL. Les CIEL donnent aux étudiants ERASMUS séjournant dans ces pays pour des études et des stages l'occasion d'étudier la langue concernée pendant deux à six semaines (pour un minimum de 60 heures d'enseignement au total et au moins 15 heures d'enseignement par semaine), dans le but de se préparer à la période de mobilité ERASMUS à l'étranger. Les établissements organisateurs et les descriptions des cours se trouvent sur le site Internet des Agences nationales des pays où se déroulent les cours intensifs ERASMUS de langues.

Les étudiants ayant des besoins spéciaux peuvent solliciter une bourse ERASMUS spécifique après qu'ils aient été sélectionnés pour une période de mobilité. Pour faire en sorte que les étudiants ou le personnel ayant des besoins spéciaux puisse profiter pleinement des dispositions européennes en matière de mobilité, le programme ERASMUS prête une attention spéciale aux conseils, à la réception, à l'accessibilité physique, aux services d'aide pédagogique et technique et, particulièrement, au financement des surcoûts. Les informations utiles se trouvent sur le site Internet <http://www.studyabroadwithoutlimits.eu>, qui couvre actuellement cinq pays.

CHAPITRE II

POURQUOI LES STAGES SONT-ILS IMPORTANTS DANS LA FORMATION MUSICALE PROFESSIONNELLE ?

Comme nous l'avons déjà indiqué, les stages permettent à des étudiants des établissements d'enseignement supérieur d'effectuer une période de stage de 3 à 12 mois dans une entreprise ou organisation dans un autre pays participant.

Il y a différentes raisons évidentes pour que les conservatoires, académies de musique ou universités de musique souhaitent proposer des stages à l'étranger à leurs étudiants. Premièrement, et cela est le cas pour tout stage national ou international, il sera de plus en plus important de permettre aux étudiants d'acquérir des expériences professionnelles diverses pendant leurs études en raison des exigences changeantes du métier de musicien. Étant donné que les contrats à durée indéterminée deviennent de plus en plus rares dans le monde de la musique en raison d'une baisse des financements des gouvernements dans les secteurs culturels dans la plupart des pays européens, les futurs musiciens devront avoir des carrières dites « portefeuilles », combinant diverses tâches professionnelles, telles que l'interprétation, l'enseignement, l'animation d'ateliers et la gestion, souvent dans le cadre d'un travail indépendant et de contrats à court terme. Avec ces changements se déroulant dans la profession, les étudiants de musique devront être formés pour être des praticiens réfléchis, capables de piloter les changements dans leurs vies professionnelles et de poursuivre leur apprentissage tout au long de leur vie, longtemps après avoir quitté les établissements de formation. Les stages pendant et après les études d'enseignement supérieur peuvent jouer un rôle très important dans la préparation des étudiants pour leurs futurs rôles professionnels. Deuxièmement, il faut également prendre en considération que le métier de musicien a toujours été (et sera de plus en plus) fortement international. En offrant la possibilité aux étudiants de faire un stage dans un autre pays, cet aspect de la profession sera également abordé.

1. LES AVANTAGES DES STAGES PROFESSIONNELS

Les avantages **pour les étudiants** d'effectuer un stage sont de se familiariser avec le monde professionnel, ce qui augmente les probabilités d'employabilité, améliore la connaissance des langues étrangères, favorise la compréhension et la connaissance des cultures des autres pays européens et contribue à la stimulation d'autres formes de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises.

Une partie des avantages **pour les entreprises** est un afflux de nouvelles idées à bas coût, la promotion de liens plus forts avec les établissements d'enseignement supérieur et leur personnel, et l'ajout d'une dimension internationale, particulièrement pour les petites entreprises au niveau local.

Les avantages **pour les établissements d'enseignement supérieur** sont des étudiants plus motivés et plus compétents, des liens avec les entreprises menant à d'autres formes de collaboration, l'amélioration des connaissances et des compétences des équipes d'enseignement et de soutien, le renforcement des

liens avec la communauté locale, le développement de liens tangibles avec le monde professionnel et la préparation des étudiants à la réalité qu'ils devront affronter une fois entrés sur le marché du travail.

2. CHERCHER DES PARTENAIRES

Il semble que jusqu'ici, la plupart des expériences qui ont eu lieu se rapportent aux domaines musicaux autres que l'interprétation musicale (gestion de la musique, musicologie, bibliothécaires de musique, etc.), bien que quelques expériences liées à l'interprétation soient également répertoriées, comme on peut le voir au chapitre III.

Trouver un stage approprié pour un étudiant à l'étranger peut être très difficile. Des réseaux ou les consortiums ont été instaurés (comme le Consortium ARTS décrit au chapitre III), visent à trouver des stages pour les étudiants en musique, tant dans le domaine de l'interprétation que dans d'autres domaines musicaux. Ces réseaux comprennent habituellement des conservatoires, des organismes du monde de la musique professionnel et des collectivités régionales et territoriales. D'autre part, les anciens étudiants ERASMUS peuvent être utiles en identifiant les destinations appropriées pour des stages ainsi que les IRC dans d'autres pays. Des expériences dans divers établissements démontrent que des anciens étudiants ERASMUS retournent dans le pays où ils ont effectué un séjour durant leurs études, mais pour un stage basé sur des contacts noués à l'étranger pendant leur séjour ERASMUS.

De manière idéale, le stage devrait faire partie intégrante du programme d'étude dans l'établissement d'origine. En outre, on peut également considérer qu'il formule le type de compétences que l'étudiant et l'établissement souhaitent voir acquérir pendant le stage. Ainsi, cela permettrait de faciliter l'intégration du stage dans le programme d'étude et l'évaluation.

Les exemples des entreprises partenaires sont des orchestres, des ensembles, des théâtres d'opéra, des fondations, des bibliothèques de musique, des discothèques, des maisons de disque, des studios d'enregistrement, des associations européennes de musique et des fabricants d'instruments de musique. D'ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur agissent en tant qu'entreprises, comme des conservatoires, des académies de musique et des universités de musique. Lorsqu'ils recherchent des entreprises partenaires appropriées, il peut être utile d'employer les relations professionnelles internationales déjà existantes avec des établissements partenaires afin de déterminer des possibilités de stage, mais aussi de prendre en considération également les propositions des étudiants présentées sur la base de leurs connaissances personnelles ou de leurs suggestions.

3. CONVAINCRE LES ENTREPRISES DE PRENDRE DES ÉTUDIANTS EN STAGE

Du point de vue d'une organisation professionnelle, la situation dans laquelle une organisation est appelée à avoir affaire avec un jeune travailleur inexpérimenté peut parfois être complexe. Souvent, les organismes professionnels ne savent pas qu'ERASMUS sert également à des stages professionnels en plus des échanges des étudiants d'un établissement d'enseignement à un autre. Cela peut donner aux chefs d'entreprises une fausse image de jeunes étudiants allant à l'étranger pour s'amuser, et absolument

pas préparés à affronter les difficultés du marché du travail. Cette idée vient évidemment en général d'un manque d'information sur le programme ERASMUS dans le monde professionnel, ce qui peut représenter l'un des principaux obstacles que doivent surmonter les établissements afin de mettre en place des stages.

Par conséquent, les établissements doivent parfois convaincre les organismes professionnels de prendre des étudiants en stage. Il y a plusieurs arguments qui peuvent les convaincre. L'entreprise doit tout d'abord se rendre compte qu'un étudiant représente réellement une valeur ajoutée pour l'organisation, et cela pour plusieurs raisons. L'expérience des stages étudiants prouve que, même si cela semble évident, les étudiants sont très motivés et dévoués. Grâce à la bourse de stage, ils reçoivent une certaine aide financière et ne se sentent donc pas exploités ou n'ont pas l'impression de travailler pour rien.

Par ailleurs, l'étudiant appréciera de recevoir l'occasion unique d'acquérir une expérience professionnelle. Les coûts pour l'établissement sont également très bas et peuvent presque être considérés comme un « coût d'investissement 0 ». Certaines entreprises, comme des orchestres ou des conservatoires, peuvent tirer un bénéfice énorme des étudiants en stage, par exemple quand ils jouent d'instruments rares pour lesquels les organismes peuvent avoir des difficultés à trouver des professionnels.

Pour des étudiants effectuant leur stage dans d'autres conservatoires, les assigner à une classe déjà pleine n'est pas un problème. En fait, le programme de stage n'exige pas du conservatoire d'accueil de fournir des heures de formation aux étudiants qu'ils accueillent, même si parfois il peut être tout aussi difficile d'aménager un bon programme de formation professionnelle. Enfin, tout le travail administratif concernant le calcul du nombre de crédits ECTS à attribuer est évité, car l'étudiant reçoit un nombre de crédits ECTS pour le stage lui-même attribué par l'établissement d'origine.

4. SUGGESTIONS SUR LES PROCÉDURES CONCERNANT LES STAGES

Bien que les stages professionnels soient similaires aux séjours d'étude à l'étranger en termes de procédures, ils exigent une approche différente et un réseau étendu de contacts (personnels) à des niveaux divers. Il est clair que nous ne sommes actuellement qu'au début de ce composant ERASMUS dans le domaine de la musique, et qu'il faudra du temps pour l'établir fermement.

Pour garantir des stages de haute qualité aux étudiants, les procédures suivantes doivent être établies :

- Une recherche et une sélection des organismes publics et privés, en tenant compte des exigences spécifiques de la formation des étudiants.
- Une convention de stage – avec l'indication de deux tuteurs : l'un dans le conservatoire d'origine et l'autre dans l'entreprise d'accueil, choisis sur la base de leurs compétences et de leurs connaissances dans le domaine d'un programme de travail.
- La sélection des étudiants selon leur parcours de formation et leurs motivations.
- Une préparation linguistique et culturelle.
- Un contrat de formation garantissant la reconnaissance académique des résultats pédagogiques, et

comprenant un programme de travail, des objectifs basés sur leur parcours de formation, le contenu et la durée du stage, l'assurance couvrant le stage, et la supervision et le tutorat permanents pour toute la période du stage, avec un rapport mensuel assurant une évaluation constante pour améliorer la qualité de la formation.

- Un bilan du travail, fourni par l'organisation d'accueil afin d'attester le sérieux et l'engagement de l'étudiant.
- Un questionnaire d'évaluation rempli par l'étudiant sur son stage, qui constitue un feedback important pour la reconnaissance du stage professionnel par le conservatoire.
- Le respect de l'engagement qualité.

L'évaluation de l'expérience professionnelle doit être fondée sur le rapport préparé par l'étudiant sur son stage. Le feedback de l'entreprise d'accueil est utile pour préciser les points critiques, les forces et les faiblesses ainsi que les mesures correctives qui doivent être mises en place. Il faut également imposer des dates limites pour la réalisation des tâches liées aux objectifs pédagogiques, ainsi que pour le rapport à rendre à son conservatoire et, si possible, le tuteur du stage doit rendre visite à l'étudiant sur le lieu de son stage. D'autre part, l'étudiant doit être invité à une séance individuelle de débriefing et, idéalement, un séminaire réunira les étudiants revenant de stage et les étudiants pressentis pour partir en stage.

CHAPITRE III

CONSORTIUMS D'ÉTABLISSEMENTS POUR L'ORGANISATION DES STAGES ERASMUS

1. INTRODUCTION : QUELQUES DÉFINITIONS GÉNÉRALES

Un consortium d'établissements pour l'organisation de stages vise à élargir et enrichir les futures possibilités d'emploi pour les étudiants à travers les pays de l'UE par le développement des stages éducatifs ciblés. De cette façon, un consortium peut être une plate-forme puissante pour établir et donner forme à des qualifications professionnelles, tout en favorisant la connaissance des cultures étrangères. De plus, les stagiaires, à leur retour, évalueront et donneront un feedback sur leur expérience, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance à un secteur géographique commun et à un espace éducatif, culturel et économique commun. Ceci mènera à l'assouplissement des frontières dans le débat interculturel.

Tout d'abord, le texte guidera le lecteur dans les quelques définitions générales du cadre soutenant le programme des consortiums. Il décrira ensuite les objectifs, la stratégie et l'importance du consortium de stage Erasmus.

Nous commencerons par examiner attentivement cinq concepts généraux :

1. La **société et l'économie du savoir**, comme l'a décrit pour la première fois la stratégie européenne de Lisbonne, est centrée sur la production et la gestion du savoir dans le cadre des contraintes économiques. Dans une économie du savoir, le savoir est un produit, pas un outil : la véritable infrastructure est le capital intellectuel humain. L'économie du savoir accentue les connexions entre les processus d'apprentissage, l'innovation et la compétitivité, et est principalement basée sur les biens immatériels, le savoir-faire et les compétences spécialisées.
2. Comme indiqué précédemment, effectuer un **stage** signifie séjourner dans une entreprise ou dans une organisation d'un autre état membre, avec un soutien approprié en matière de cours linguistiques préparatoires ou de remise à niveau dans la langue du pays d'accueil ou la langue de travail. Le but est d'aider les futurs professionnels à s'adapter aux conditions d'un marché du travail d'ampleur communautaire, à acquérir une compétence spécifique et à améliorer la compréhension de la culture économique et sociale du pays concerné dans le cadre de l'acquisition d'une expérience professionnelle.
3. Est considérée comme **entreprise** toute entité exerçant une activité économique dans le secteur public ou privé, indépendamment de sa taille, de sa forme juridique ou du secteur économique dans laquelle elle exerce son activité, y compris l'économie sociale. Sont notamment considérées comme telles les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique. La première étape pour qu'une entreprise soit considérée comme Petite ou Moyenne Entreprise (PME) est d'être considérée comme une entreprise (Art. 1)¹⁰. Selon la nouvelle définition, il est dit qu'« est considérée comme entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une

¹⁰ Cet article fait référence à l'annexe de la Recommandation de la Commission européenne du 6 mai 2003 (cf. Annexe II, p. 32 de la -recommandation).

activité économique ». Ces mots ne sont pas nouveaux. Ils reflètent la terminologie employée par la Cour de justice de l'Union européenne dans ses décisions. En étant formellement incluse dans la recommandation, la portée de la nouvelle définition des PME est maintenant clairement marquée. Ainsi, les entreprises individuelles, familiales, les sociétés de personnes et les associations exerçant régulièrement une activité économique peuvent être considérées comme entreprises. C'est l'activité économique qui est le facteur déterminant, et non la forme juridique. Il est donc possible de convenir avec Günter Verheugen, qui fut Commissaire européen chargé de l'Entreprise et de l'Industrie, que les Petites et Moyennes Entreprises sont le moteur de l'économie européenne. Elles sont une source d'emploi essentielle, créent un esprit d'entreprise et d'innovation dans l'UE, et sont ainsi cruciales pour stimuler la compétitivité et l'emploi. Elles visent à favoriser l'esprit d'entreprise, l'investissement et la croissance. La plupart des organismes du monde de la musique professionnel sont en fait des PME.

4. Un **consortium** pour l'organisation de **stages ERASMUS** est un groupe d'établissements d'enseignement supérieur titulaires d'une CUE (Charte universitaire ERASMUS) élargie et éventuellement d'autres organismes (entreprises, associations, chambres de commerce, fondations, etc.), œuvrant ensemble à faciliter les stages des étudiants de l'enseignement supérieur. Un consortium comprend à minima un établissement ou un organisme coordinateur et un établissement d'enseignement supérieur partenaire. La plupart des consortiums n'ont pas d'existence juridique propre, mais reposent sur celles de leurs membres. Le coordinateur du consortium est l'organisme qui est placé à sa tête.

2. LE « CAPITAL RELATIONNEL » DU CONSORTIUM

La véritable force d'un consortium est le « capital relationnel » qu'il peut générer. Le concept du « capital relationnel » peut être abstrait et quelque peu vague, et ainsi difficile à définir. Néanmoins, nous tenterons d'en donner une définition approximative, car cela joue un rôle primordial dans le processus de formation d'un consortium.

Un consortium d'établissements est principalement basé sur les relations entre les personnes. Les relations qui servent de base au consortium doivent être d'abord établies, puis consolidées et maintenues à long terme. La solidité de ces relations est le « secret » du succès du consortium. La construction d'un tel réseau de relations exige de faire énormément appel aux compétences relationnelles (humaines plutôt que techniques) et aux possibilités de réseautage, qui permettent d'établir une confiance mutuelle, des valeurs et des connaissances partagées, fournissant ainsi l'infrastructure sociale soutenant le consortium. Les relations humaines, qui aboutissent finalement à des projets en partenariat, sont, pour la plupart, des atouts très précieux pour un consortium. Cela ne peut dériver que de contacts individuels, parce que cela dépend de la qualité des comportements, des traits et des interactions pendant une période donnée. En d'autres termes, le « capital relationnel » est la capacité à transmettre votre valeur à votre réseau de partenaires.

3. LE CERTIFICAT D'HABILITATION À L'ORGANISATION DES STAGES ERASMUS

Un consortium d'établissements pour l'organisation de stages ERASMUS a besoin d'un certificat d'habilitation à l'organisation des stages ERASMUS. Ce certificat reconnaît la capacité financière et

opérationnelle d'un consortium à organiser des stages étudiants et à demander un financement. Il habilite le consortium à postuler auprès de l'Agence nationale pour des stages étudiants ERASMUS et l'organisation de bourses de mobilité.

Ces consortiums sont bénéfiques aux établissements d'enseignement supérieur, aux entreprises et aux étudiants, car le certificat est attribué à un consortium ayant accepté de faire tous les efforts pour assurer une haute qualité d'organisation des stages étudiants ERASMUS. Le certificat d'habilitation à l'organisation des stages ERASMUS n'implique cependant aucun financement par lui-même.

4. COMMENT DEMANDER UN CERTIFICAT D'HABILITATION POUR CONSORTIUM ?

L'institution coordinatrice doit postuler au nom du consortium pour l'organisation de stages. Chacun des membres participants au consortium doit être une personne morale du même pays que le demandeur.

Les candidatures doivent être envoyées à l'Agence nationale du candidat. Le certificat d'habilitation à l'organisation des stages ERASMUS est décerné par les Agences nationales aux consortiums expérimentés pour une période de trois ans renouvelable, avec 2013 comme date limite de validité. Dans le cas de consortiums récemment formés, sans expérience ou résultats préalables, le certificat n'est accordé que pour l'année universitaire qui suit. Au sein du consortium, chacun des établissements d'enseignement supérieur envoyant des étudiants effectuer un stage reste responsable de la qualité, du contenu et de la validation convenus dans le contrat de formation signé par l'étudiant, son établissement et l'entreprise d'accueil, qui inclut l'engagement qualité. Le respect du certificat fait l'objet d'un suivi. Toute violation par le consortium des engagements pris peut mener au retrait du certificat par l'Agence nationale.

5. POURQUOI ÉTABLIR UN CONSORTIUM ?

La principale raison est d'essayer d'atteindre l'un des objectifs opérationnels ERASMUS les plus importants du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie : « *une qualité et une quantité de coopération accrue entre les établissements d'enseignement supérieurs et les entreprises* ». L'Histoire prouve également que la tradition musicale et artistique européenne s'est construite sur la collaboration et l'échange réciproque des savoir-faire, des traditions et des expériences créatives et éducatives. Ce processus a eu comme conséquence une identité musicale et artistique commune qui s'est répandue dans tout le monde occidental. Grâce à un consortium européen pour les stages, le stagiaire a la possibilité d'acquérir, au cours de son stage, les « meilleures pratiques », afin de développer le langage lexicologique et technique spécifique nécessaire pour progresser dans son propre domaine de compétence. Quant au contenu, l'objectif premier est le développement d'une industrie culturelle, artistique et musicale. Cela comprend :

- La production (le cinéma, la musique, le théâtre et la publicité) et le divertissement (l'audiovisuel, la télévision, la radio et les nouveaux médias) ;
- La sauvegarde et la valorisation des biens culturels, architectoniques, environnementaux et musicaux ;
- La compréhension du rôle de l'innovation dans le domaine de compétence ainsi que de l'impact des nouvelles technologies sur les meilleures pratiques.

L'activité sera directement soutenue par des théâtres, des orchestres, des fondations, des musées, des festivals, des associations, des bibliothèques et des groupes de professionnels des domaines de l'acoustique, de la restauration, des arts visuels et plastiques, de la photographie et de la réalité virtuelle. Les réseaux de consortiums ont été, jusqu'à présent, une formidable et efficace expérience de coopération entre établissements.

Avec un consortium, le stagiaire bénéficiera d'une possibilité de stage afin d'acquérir des « bonnes pratiques » ainsi que le langage lexicologique et technique spécifique nécessaire pour progresser dans leur propre domaine de compétence. Des activités seront conçues pour optimiser la qualité (bonnes pratiques), la mobilité des étudiants, la synergie entre l'enseignement et la formation ainsi qu'entre l'enseignement supérieur et les entreprises et une innovation accrue dans l'enseignement supérieur (les contenus, les processus, les services, la méthodologie pédagogique et didactique).

6. ARTS - UNE BONNE PRATIQUE EN MATIÈRE DE CONSORTIUM POUR L'ORGANISATION DE STAGES EN MUSIQUE

ARTS défend **le rôle de l'art dans la formation des étudiants**. ARTS a été instauré afin d'atteindre l'un des plus importants objectifs opérationnels ERASMUS du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie : *une coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises plus intense et de meilleure qualité*.

Parmi les huit consortiums approuvés par l'Agence nationale italienne, ARTS est le seul consortium pour l'organisation de stages ERASMUS dirigé par le Conservatoire de Musique de Cosenza. Le réseau ARTS est une vaste et efficace expérience de coopération entre établissements. Cette coopération devrait s'avérer de plus en plus décisive pour l'avenir des établissements impliqués. En réalité, la parfaite collaboration entre les coordinateurs de chaque établissement participant au consortium ARTS a permis au consortium d'exploiter toutes les bourses appropriées de l'Agence nationale italienne. Des résultats exceptionnels, et naturellement le développement d'un réseau plus étendu, ont mené à une augmentation importante et régulière de toutes les ressources du consortium ARTS, et notamment ses ressources financières.

Les résultats du consortium ARTS l'ont entraîné dans un cycle vertueux : le conseil de direction du ministère italien de l'Enseignement supérieur, reconnaissant l'accomplissement impressionnant du consortium et son rôle primordial dans le développement du territoire, a accepté de cofinancer les activités d'ARTS à l'avenir.

La première édition d'ARTS a eu lieu pendant l'année universitaire 2008-09. Le consortium a démarré son activité avec le Conservatorio di Musica « S. Giacomantonio » de Cosenza comme coordinateur, le Conservatorio di Musica « L. Refice » de Frosinone et Conservatorio di Musica « N. Rota » de Monopoli comme partenaires du projet, ainsi que la collectivité territoriale et l'Association des entreprises de Cosenza. Lors de sa première édition, ARTS a pu collecter des fonds à hauteur de 39.500€ de la part du gouvernement national, afin d'attribuer 10 bourses, organisant ainsi un total de 50 mois de mobilité.

La deuxième édition s'est déroulée pendant l'année universitaire 2009-2010. Deux établissements supplémentaires, l'Istituto Superiore di Studi Musicali « O. Vecchi – A. Tonelli » de Modène et le Conservatorio di Musica « L.D'Annunzio » de Pescara, se sont joints au consortium. Le consortium ARTS II s'est considérablement développé depuis la première édition : le financement atteint désormais 87.385€, et 23 bourses ont été attribuées pour un total de 123 mois de mobilité.

Le consortium ARTS est toujours dans une phase de croissance. Il est néanmoins en passe de devenir le seul consortium thématique en Europe constituant un modèle pour tous les genres d'établissement d'enseignement supérieur au niveau européen. Le caractère thématique de ce consortium est son principal point fort. Les établissements et les entreprises appartiennent au même secteur, ce qui permet d'établir un dialogue basé sur le même type de savoirs et de connaissance mutuelle. Les partenaires d'un consortium thématique partagent des objectifs complémentaires et appartiennent au même monde, dans ce cas le secteur de musique. Potentiellement, ce modèle fait du secteur de la musique un pionnier, un modèle de référence dans l'économie du savoir, créant une nouvelle manière d'inciter les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur à collaborer afin de générer de la valeur pour le secteur entier. Un consortium thématique peut être considéré comme une approche nouvelle et globale du développement d'un secteur spécifique, qui se fonde sur des relations fortes entre ses partenaires afin de créer de nouvelles possibilités pour les établissements participants. C'est en particulier le cas pour les étudiants, qui sont les principaux bénéficiaires des résultats d'une telle collaboration.

Le consortium ARTS est actuellement (en cette année 2010-11) composé des établissements et des entreprises ci-dessous :

- Conservatorio di Musica « S.Giacomantonio » à Cosenza (Coordinateur)
- Conservatorio di Musica « L. Refice » à Frosinone
- Istituto Superiore di Studi Musicali "O. Vecchi – A. Tonelli » à Modène
- Conservatorio di Musica « N. Rota » à Monopoli
- Conservatorio di Musica « S. Pietro a Majella » à Naples
- Conservatorio di Musica « L. D'Annunzio » à Pescara
- Conservatorio di Musica « A. Pedrollo » à Vicence
- La collectivité territoriale de Cosenza
- L'association des entreprises de Cosenza

Entreprises :

Wiener Staatsoper	Vienne
Deutsche Oper Am Rhein	Düsseldorf
Opéra national Finlandais	Helsinki
Opéra national	Bratislava
Volksoper	Vienne
Orchestre national de la radio de Bulgarie	Sofia
Tonkünstler-Orchester Niederösterreich	Vienne
Orquesta Ciudad de Granada	Grenade
Orchestre philharmonique de Malte	Malte
Ensemble Ed Partyka	Berlin
Ensemble « La Gamba »	Fribourg
Eu-Art-Network (EAN) – Verein für europäische und internationale	Eisenstadt
Schönberg Chor	Vienne
Opéra national	Banská Bystrica
Staatsoperette	Dresde
Referat Für Kirchenmusik der Erzdiözese	Vienne
Chorvereinigung St. Augustin	Vienne
Nikolaikirche	Leipzig
Verein Zenith Productions	Vienne
Universitat Pompeu Fabra, Institut de l'Audiovisual	Barcelone
Université de Tromsø – Norvège	Tromsø
Université de Musique	Riga
Real Conservatorio Superior De Música	Grenade
Conservatorio Superior de Música « Manuel Castillo »	Séville
Porgy & Bess	Vienne
ELAK Institut	Vienne
Minoritenkirche	Vienne
Dublin City Public Libraries	Dublin
Association Européenne des Conservatoires (AEC)	Utrecht

Ci-dessous, voici des exemples de stages organisés par ARTS au cours de l'année universitaire 2008-2009 :

Discipline	Entreprise	Ville	Pays
Contrebasse	Conservatorio Superior de Música « Manuel Castillo »	Séville	Espagne
Gestion	AEC	Utrecht	Pays-Bas
Violon	Conservatorio Superior de Música « Manuel Castillo »	Séville	Espagne
Pédagogie de la musique	Dublin City Public Libraries	Dublin	Irlande
Chant	Viener Singverein, Vienne	Vienne	Autriche
Direction	Wiener Staatsoper	Vienne	Autriche
Jazz	Verein Zenith Productions	Vienne	Autriche
Chant	LiFe liVe, maison de concerts	Paris	France
Chant	Referat für Kirchenmusik Der Erzdiözese	Vienne	Autriche

Durant l'année universitaire 2009-2010, les stages suivants ont lieu :

Discipline	Entreprise	Ville	Pays
Nouvelles technologies	Universitat Pompeu Fabra Institute of Audiovisual Studies	Barcelone	Espagne
Direction de chœur	St Andreas Kirka	Malmö	Suède
Ensemble	Volksoper Wien, Vienne	Vienne	Autriche
Contrebasse	Orchestre national de la radio de Bulgarie	Sofia	Bulgarie
Hautbois	Orchestre national de la radio de Bulgarie	Sofia	Bulgarie
Orgue	Evangelische Johannes-Kirchengemeinde	Düsseldorf	Allemagne
Orgue	Friedenskirche-Sanssouci	Postdam	Allemagne
Flûte	Académie de Musique de Lettonie – Collegium Musicum	Riga	Lettonie
Hautbois	Royal Irish Academy of Music	Dublin	Irlande
Clarinete	Eu-Art-Network (EAN) Verein für europäische und internationale	Eisenstadt	Autriche
Flûte	Eu-Art-Network (EAN) Verein für europäische und internationale	Eisenstadt	Autriche
Cor anglais	Eu-Art-Network (EAN) Verein für europäische und internationale	Eisenstadt	Autriche

CHAPITRE IV

EXEMPLES DE STAGES PROFESSIONNELS DU PROGRAMME LEONARDO DA VINCI

Les textes de ce chapitre ont été rédigés par Lucia di Cecca (Conservatorio di Musica « L. Refice » de Frosinone) et Hilde de Dobbeleer (Lemmensinstituut de Louvain).

1. STAGES DE FORMATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEONARDO DA VINCI

Pour donner un aperçu complet de toutes les possibilités de stage professionnel offertes par le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, nous donnons ici des informations sur les possibilités de stage fournies par le programme LEONARDO DA VINCI. Bien que les stages du programme ERASMUS soient destinés aux étudiants pendant leurs études, l'action « personnes sur le marché du travail » du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie –LEONARDO DA VINCI permet à des personnes ayant déjà obtenu leur diplôme de bénéficier d'un stage à l'étranger lié à la formation professionnelle, afin d'améliorer leur potentiel d'emploi. Il est exclusivement destiné aux jeunes diplômés (ayant fini obtenu leur diplôme depuis peu) disponibles et prêts à entrer sur le marché du travail. Les étudiants, même à temps partiel, ne peuvent y participer, puisqu'un stage Leonardo da Vinci est toujours à 100% lié à la formation professionnelle. Cela le rend très différent d'un stage du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie – ERASMUS, qui est un programme de formation lié aux études. La durée d'un stage de LEONARDO DA VINCI dure de 1 jusqu'à 6 mois, alors qu'un stage ERASMUS peut durer jusqu'à 12 mois.

La mobilité transnationale pour les personnes sur le marché du travail consiste en un stage de formation prenant la forme d'une période de formation professionnelle et/ou d'un stage en entreprise, effectué individuellement par un participant dans une entreprise ou un établissement de formation dans un autre pays participant. Les différents participants recevront leurs subventions dans le cadre d'un projet de mobilité organisé par un établissement coordinateur. Ils ne peuvent pas directement solliciter une subvention auprès des agences nationales. La candidature pour un projet de mobilité Leonardo pour les « personnes sur le marché du travail » est effectuée pour un ensemble de participants et toujours soumise à l'agence nationale par l'établissement d'envoi. La plupart des agences nationales publient deux appels à proposition par an (en février et en octobre). L'établissement d'envoi (également coordinateur) est le bénéficiaire de la subvention de projet. C'est seulement à la deuxième étape du processus que les personnes peuvent solliciter une bourse de formation. Chaque demande doit être envoyée au bénéficiaire.

Les partenaires les plus évidents des conservatoires de musique pour des stages LEONARDO sont les orchestres et les ensembles professionnels, les chœurs et les théâtres d'opéra. Cependant, puisque les règlements de LEONARDO permettent à des écoles ou à établissements d'endosser le rôle du partenaire d'accueil et de tutorat, c'est une bonne idée d'envisager également les écoles partenaires comme centres de formation possibles. Dans des écoles d'enseignement musical supérieur, les stagiaires peuvent participer

comme enseignants/assistants ou comme accompagnateurs (pianistes, organistes, clavecinistes). Un accord LEONARDO entre deux conservatoires peut être un avantage pour chacun des deux.

Bien que la conception du programme LEONARDO soit européenne, le montant des subventions et les règles de sélection des agences nationales peuvent différer d'un pays à l'autre. L'Italie, par exemple, n'accepte pas les candidatures pour « l'enseignement seul ». L'agence italienne exige au moins un mélange d'enseignement et d'autres tâches. L'Italie considère les tâches d'enseignement pures comme une suite logique de la formation pédagogique et ne relevant donc pas de LEONARDO DA VINCI mais du programme COMENIUS. L'agence flamande a tendance à accepter les tâches d'enseignement si le candidat peut démontrer que l'enseignement est un emploi logique pour un musicien fraîchement diplômé.

2. UN EXEMPLE DE MEILLEURE PRATIQUE D'UNE ACTION LEONARDO DE MOBILITÉ POUR LES PERSONNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA MUSIQUE : « WORKING WITH MUSIC »

« Working with Music » a été choisi et financé par la Commission européenne dans le cadre du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie – programme sectoriel LEONARDO DA VINCI – l'action de mobilité pour les personnes sur le marché du travail. « Working with Music » est une initiative du Conservatorio di Musica « L. Refice » à Frosinone, du Conservatorio di Musica « A. Casella » à L'Aquila et du Conservatorio di Musica « G. Tartini » à Trieste, visant à donner à leurs diplômés l'occasion d'acquérir une expérience professionnelle en Europe. Le Conservatorio di Musica « L. Refice » à Frosinone est l'instigateur du projet.

Les étudiants qui travaillent dur dans nos conservatoires sont conscients des difficultés qu'ils rencontreront après avoir obtenu leurs diplômes finaux s'ils souhaitent vraiment gagner leur vie grâce à leurs qualifications musicales. C'est pourquoi nos trois conservatoires ont décidé de réunir leurs forces pour aider nos diplômés à surmonter ces difficultés, en leur fournissant des possibilités d'acquérir une expérience professionnelle, en les amenant au contact du marché du travail national et international, et en les faisant entrer dans le monde de la musique professionnelle – un monde qui répond réellement à leurs attentes, de ce fait leur permettant de commencer à réaliser leur rêve de « travailler dans la musique ».

Les établissements impliqués dans cette action ont commencé par se demander ce qui est nécessaire pour vivre comme musicien aujourd'hui. Il faut certainement être un excellent instrumentiste, ou chanteur, ou chef de chœur ou d'orchestre, ou compositeur, mais cela n'est pas suffisant ; il faut également être flexible, imaginatif, créatif ; avoir de bonnes compétences managériales et interpersonnelles, et pouvoir construire un curriculum vitæ rempli d'expériences professionnelles de haut niveau. Nous croyons que les stages à l'étranger sont l'une des meilleures manières de répondre à toutes ces exigences.

La première mesure prise par les établissements participants a concerné les stages des étudiants dans le cadre du programme ERASMUS. Mais maintenant, pour la première fois en Italie dans le domaine de l'enseignement musical, les établissements proposent également des stages de formation pour les

diplômés dans le but de tester leurs qualifications dans un contexte professionnel, de créer un réseau de contacts personnels et professionnels, d'éprouver de réelles relations de travail, de rencontrer différents publics, d'accroître leurs capacités d'adaptation et de résolution des problèmes, de renforcer leur confiance en eux-mêmes, d'enrichir leurs parcours, d'améliorer leurs capacités linguistiques et d'atteindre un haut niveau d'employabilité.

Les relations avec les divers organismes musicaux professionnels peuvent également présenter l'avantage supplémentaire de nous aider à améliorer les programmes universitaires et les cours, en les mettant en conformité avec les exigences réelles du marché. Elles peuvent stimuler la création d'un réseau intégré des conservatoires et des entreprises musicales en Italie et en Europe. D'ailleurs, elles peuvent aider les jeunes avec des difficultés financières à tirer avantage d'une formation qui pourrait être hors de leur portée.

Les Conservatoires de Musique de Frosinone, de L'Aquila et de Trieste sont les partenaires d'envoi de ce projet. Les universités locales contribuent à la préparation des participants par leurs centres linguistiques. La nouveauté du projet a suscité l'intérêt de l'Association Européenne des Conservatoires (AEC), qui a présenté « Working with Music » comme un exemple de bonne pratique lors de sa Rencontre annuelle des coordinateurs des relations internationales à Istanbul en septembre 2010. Deux importants magazines musicaux italiens, Suonare News et Music@, ont annoncé le projet et suivront son cours. L'Association industrielle de Frosinone a contribué à la construction du site Internet du projet (www.workingwithmusic.net). Afin de rendre sa communication encore plus vivante, une page Facebook du projet a été créée afin de diffuser des informations et échanger des expériences. Il existe également un canal YouTube présentant les vidéos reçues des participants résidant à l'étranger.

Le partenariat inclut plusieurs différents types d'établissements d'accueil : des orchestres, des théâtres, des festivals, des conservatoires, des académies, des universités, des organismes sociaux (pour les musicothérapeutes), des centres de recherches et des studios d'enregistrement (pour les experts en musique électronique).

Il est demandé aux candidats d'écrire une lettre pour se présenter et décrire leurs objectifs, un curriculum vitae, et d'inclure une vidéo montrant leur compétences musicales/interprétatives, en fonction des spécificités de chaque établissement d'accueil. Ils doivent passer une première sélection dans l'établissement d'envoi ; ensuite, la lettre, le CV et la vidéo sont envoyés à l'établissement d'accueil pour acceptation définitive. Les périodes de formation peuvent avoir des durées différentes, selon le type de stage (8, 15 ou 20 semaines – à la différence d'ERASMUS, les placements LEONARDO DA VINCI peuvent durer de 2 à 26 semaines). À la fin du stage, chaque participant reçoit un certificat Europass mobilité.

Après le retour du premier groupe de diplômés, une convention aura lieu, organisée par l'Association industrielle de Frosinone : tous les associés seront invités à discuter des résultats du projet dans le but de l'améliorer à l'avenir. L'objectif du projet est de prolonger « Working with Music » pendant les prochaines années et d'impliquer graduellement un nombre toujours croissant de partenaires, en Italie et à l'étranger.

3. EXPÉRIENCES D' ACTIONS LEONARDO DA VINCI POUR LES PERSONNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, DU POINT DE VUE DE L'UN DES ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

Nous donnons ici des informations complémentaires au sujet des expériences des actions LEONARDO pour les personnes sur le marché du travail, du point de vue de l'un des établissements partenaires, le Lemmensinstituut de Louvain (Flandre, Belgique), département musique, arts du spectacle et pédagogie de la « Hogeschool voor Wetenschap en Kunst »

Les coordinateurs des établissements d'envoi et d'accueil envisagent de développer ce projet depuis des années : ils l'ont discuté année après année lors de réunions dans le cadre des activités de l'AEC. Enfin, en février 2010, un consortium d'établissements italiens d'enseignement musical supérieur, dirigé par le Conservatorio di Musica « L. Refice » de Frosinone, a posé sa candidature pour un projet de formation LEONARDO DA VINCI pour les personnes sur le marché du travail auprès de leur Agence nationale. Le Lemmensinstituut (entre autres) a été demandé comme partenaire. Une lettre d'intention officielle a été signée en janvier. Environ deux mois plus tard, la demande du projet a été approuvée.

Pour augmenter son internationalisation et élargir son corps enseignant de nouveaux membres internationaux jeunes et enthousiastes, le Lemmensinstituut de Louvain propose des possibilités de stage de formation pour des pianistes, des organistes et des chanteurs diplômés. Ces jeunes musiciens recevront une formation pédagogique et/ou se verront confier un travail d'accompagnateur. Les traditions importantes de l'institut en matière de concerts de midi et des cours de chant pour tous les étudiants exigent un corps enseignant étendu pour le piano, l'orgue et le chant.

La mission pédagogique se déroulera au Lemmensinstituut même (enseignement de niveau supérieur). Cependant, les stagiaires n'enseigneront pas leur instrument à un étudiant de licence ou de master : ils travailleront avec des étudiants ayant choisi le piano ou l'orgue comme deuxième (ou troisième) instrument, ou avec ceux qui prennent des cours de chant dans le cadre de leur programme d'études, comme le cursus de « pédagogie musicale ».

La mission principale des pianistes et des organistes sera d'accompagner les instruments mélodiques. Grâce à la matière « Formation complémentaire en interprétation solo » du cursus de presque tous les étudiants du Lemmensinstituut, l'école possède une tradition extrêmement florissante de concerts de midi, grâce à laquelle les étudiants et les accompagnateurs peuvent acquérir une expérience fréquente des représentations publiques, et la connaissance d'un répertoire énorme. En outre, les stagiaires ont l'occasion d'enseigner.

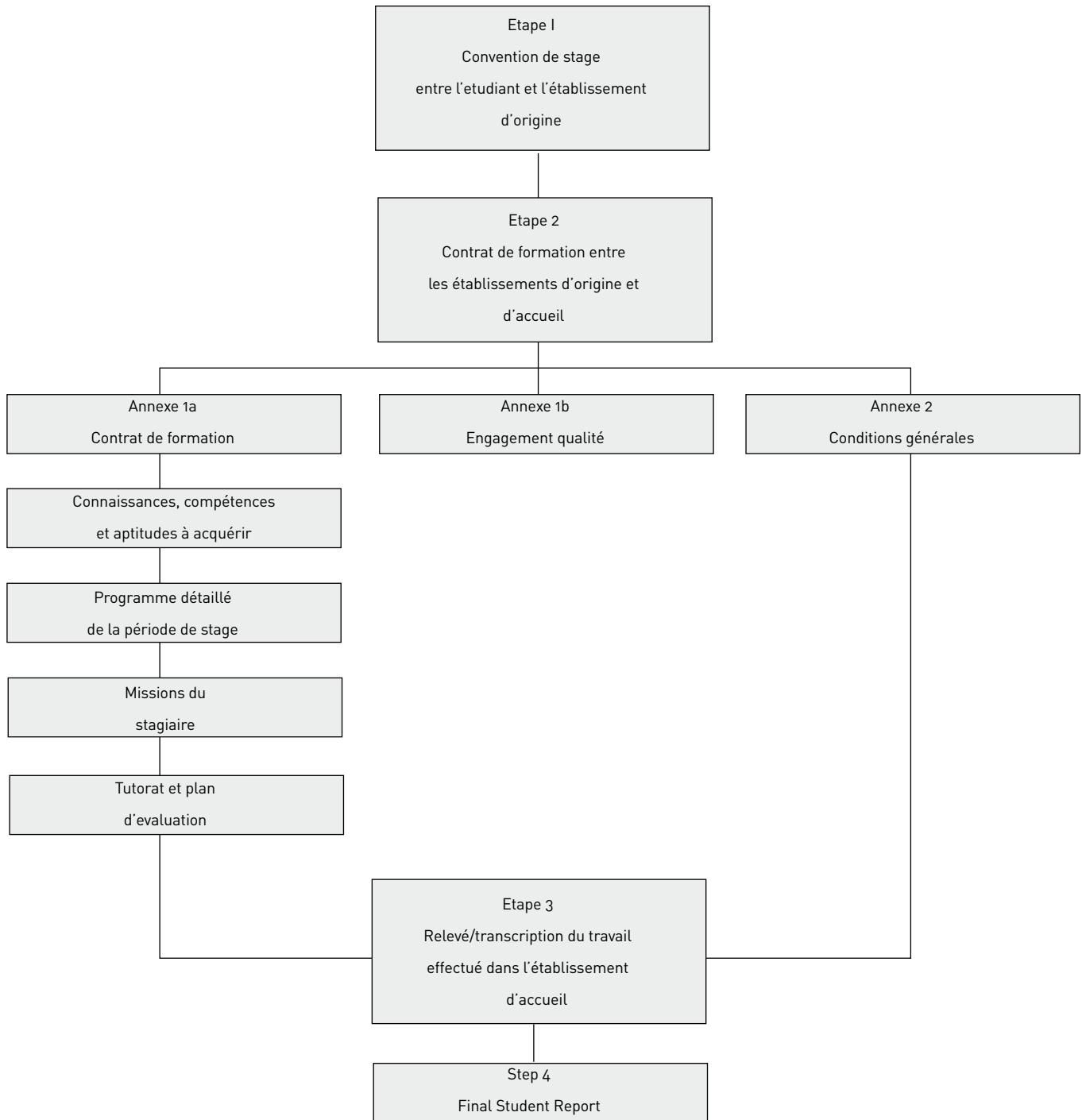
La mission principale des chanteurs sera de donner des cours de chant. La riche tradition riche des chœurs au Lemmensinstituut exige de tous les étudiants de posséder des qualifications vocales de base. Chaque étudiant prend des cours de chant pendant au moins les deux premières années de sa licence, quel que soit sa discipline principale. Les étudiants en pédagogie musicale reçoivent des cours de chant pendant toutes leurs études (cinq ans). De plus, les stagiaires auront l'occasion d'assister les enseignants lors des ateliers d'opéra et de lied. Des missions à temps partiel à la bibliothèque peuvent également être organisées, pour les chanteurs et les instrumentistes.

Les stagiaires enseignants seront encadrés par les professeurs du Lemmensinstituut. Ils seront observés et évalués par le directeur de la formation pédagogique, et seront invités à rédiger un rapport (préparation et brève autoévaluation de chaque cours). Les accompagnateurs établiront une intense collaboration avec le professeur d'instrument dans la classe duquel ils accompliront une mission (cordes, cuivres, bois, etc.), et seront évalués et encadrés par le coordinateur des accompagnateurs du Lemmensinstituut. Tout au long du projet, la coopération entre les établissements d'envoi et d'accueil sera maintenue.

Conformément aux règlements internationaux du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie / LÉONARDO DA VINCI, les stages professionnels ne sont pas rémunérés, car les stagiaires reçoivent une subvention LEONARDO pour les « personnes sur la marché du travail » de la part de leur agence nationale. En compensation et en reconnaissance de leur travail et de leurs efforts, le Lemmensinstituut propose des cours (de spécialisation) gratuits de leur choix à ses invités LEONARDO DA VINCI.

ANNEXE

DIAGRAMME MONTRANT LA PROCÉDURE D'ENVOI DE LA DOCUMENTATION POUR LES STAGES ERASMUS



BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Groupe de travail des coordinateurs AEC ERASMUS ; Martin Prchal (ed.) (2008) : Manuel, *Mettre en place en dix étapes un programme d'échange ERASMUS dans le domaine de la musique*. AEC. Utrecht.

Groupe de travail « Mundus Musicalis » ; Martin Prchal & Karen Moynahan (eds.) (2008) : Manuel, *La reconnaissance internationale des études et des diplômés dans l'enseignement musical supérieur*. AEC. Utrecht.

Sturrock, Susan (2007) : *L'élève d'aujourd'hui, l'ancien élève de demain – cultiver de bonnes relations avec les anciens élèves des conservatoires*. AEC. Utrecht.

Bressers, H. (2008) : Manuel, *Comment élaborer un programme conjoint en musique*. AEC. Utrecht.

Groupe de travail sur la « Profession » ; Martin Prchal (ed.) (2007) : DVD, *Dialogue in Music*. AEC. Utrecht.

SITOGRAPHIE

Stages ERASMUS

http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc894_fr.htm

http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc890_fr.htm

http://eacea.ec.europa.eu/llp/erasmus/erasmus_university_charter_en.php

http://europa.eu/institutions/index_fr.htm

http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc902_fr.htm

http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc1055_fr.htm

http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc920_en.htm

Consortiums pour l'organisation des stages ERASMUS

http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc1014_fr.htm

http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/guide/glossary_fr.html

http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/files/sme_definition/sme_user_guide_fr.pdf

Programme sectoriel LEONARDO DA VINCI – Actions de mobilité pour les personnes sur le marché du travail

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc82_fr.htm

ASSOCIATION EUROPÉENNE DES CONSERVATOIRES,
ACADÉMIES DE MUSIQUE ET MUSIKHOCHSCHULEN (AEC)

PO BOX 805 NL-3500AV UTRECHT PAYS-BAS

TÉL +31.302361242 FAX +31.302361290

E-MAIL AECINFO@AECINFO.ORG

SITE INTERNET WWW.AECINFO.ORG



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme